Zeitschrift: Blätter für bernische Geschichte, Kunst und Altertumskunde

Herausgeber: Historischer Verein des Kantons Bern

Band: 7 (1911)

Heft: 1

Artikel: Türkisches
Autor: Sterchi, J.

Kapitel: IV: A très hauts et très puissants seigneurs, Les Seigneurs des Quatre

Louables Cantons Suisses Evangeliques, Zurich, Berne, Bâle et

Schaffousen

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-179806

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le Desire, que j'aj d'étre Convaincû de la Realité de cêtte Proposition et édifié. Sur la possibilité de l'Execution, joint à la Haute Estime que j'ay pour la Personne de V. Exc. et tout ce qui en dérive font que j'ay hazardé celle cy en l'envoyant par differentes Voyes, — ayant fort à Coeur qu'elle Luj parvienne, Cellecy Sera envoyée de Marseille par De la fontaine L'ainé Sur le prémier Vaisseau qui partira pour Constantinople. J'ay l'honneur d'étre de V. Exc. Le t. h. e. t. o. S.

A. De M.

IV. A Très Hauts et très Puissants Seigneurs, Les Seigneurs des Quatre Louables Cantons Suisses Evangeliques, Zurich, Berne, Bale et Schaffousen.

Memoire pour Repondre aux Objections, venües de Berne en Suisse par une Lettre Dattée du Sixiéme Decembre, Mille Sept Cent trente neuf et reçüe à Constantinople le quinzième febvrier Mille Sept Cent quarante.

1º Que Les Seigneurs des Cantons Suisses Evangeliques ne feront aucune attention à toutes les Propositions de La Sublime Porte Ottomane, Si elles ne leur Sont faittes au moins par quelqu'un de Ses Ministres.

Sur quoy on Supplie Leurs Excellences Les Seigneurs des Cantons Evangeliques de permettre qu'on Leur expose les marques Suivantes.

François Prémier Roy de France fût Celuj des Princes Occidentaux qui Commença à traitter avec les ottomans pour procurer à Ses Sujets la Liberté du Commerce en Levant. Il rechercha à cet effet l'amitié de La Sublime Porte, en fit toutes les avances.

Sous les Reignes d'Henrj Quatrième et de Louys Quatorzieme Les François Souhaittérent renouveller leurs Capitulations, et avoir des Privileges plus étendus dans les Etats du Grand Seigneur, Ce qui leur fût accordé, et ces memes Capitulations font foy, que La Sublime Porte ni Consentit que par Generosité et amitié à la Requisition des Ambassadeurs de ces Deux Monarques.

Les Anglois et Les Hollandois Se sont introduits en Levant par le Canal de La France qui sollicita pour Eux.

La Republique de Genes et La Ville de Messine firent aussi les Avances pour S'y établir et y Commercer. Cette Derniere ayant eû un Temps ou Elle y faisoit Un Negoce immense.

La Republique de Raguse Sçût par une Prudence anticipée aller au devant des ottomans, et Se les rendre favorables, ce qui luj valut pendant long tems, la Liberté de preter Son Pavillon à la Plupart de Villes Maritimes d'Italie pour faire Leur Commerçe en Levant.

A Ces Exemples on en joindra de plus Modernes. L'Espagne en Mille Sept Cent dixhuit envoye de Son pur mouvement à La Sublime Porte une Personne de Consideration avec des pleins pouvoirs pour proposer un Traitté d'amitié et de Commerce qui ne reussit point par la faute du Ministre d'Espagne, qui ayant laissé penetrer le Sujet de Sa Commission fut traversé par L'ambassadeur de France.

Le Royaume de Suede qui de touttes les Puissances du Nord est Celle qui peut être plus utile au Grand Seigneur, non obstant il a falu que le Roy de Suede fût le Prémier à demander la Negotiation du Traitté qui fait aujourdhuj Leur Union.

Il y a actuellement une Puissance trés Considerable et qu'on ne peut nommer, La quelle a aussi des Vües pour un Traitté d'amitié et de Commerce avec la Sublime Porte, Cette Puissance fait toutes les Avançes Convenables pour reussir dans Son Dessein.

On ne parle point icj de L'Empereur d'Allemagne ni de la Republique de Venice. Ces Deux Puissances ont Commencé à Connoitre les Musulmans, en ayant la Guerre entre Eux, ainsj Leur Commerçe s'est introduit chéz ces Conquerans par Leur Traittés de Paix.

Les Sujects de Sa Hautesse ne portent point leur Commerçe maritime chés Les Etrangers, et font peu par Eux memes celuj de terre hors des Etats de leur Souverain. L'Empire ottoman leur Suffit, ils sont accoutumés à voir les plus Puissantes Nations de L'Europe et aussi Les Perses venir chéz eux S'enrichir par le Debit de leurs Manufactures.

La Sublime Porte a pour Maxime Constante de ne jamais faire les prémieres Demarches S'entend directement, pour rechercher L'amitié de qui que ce Soit, mais aussi Elle ne refuse jamais la Sienne à quiconque la luj demande. Elle l'accorde toujours Cordialement, et Se fait une Loy de l'observer Constamment.

Toutes Ces Remarques indiquent assés que malgré la Haute Estime que La Sublime Porte a pour Les Louables Cantons Evangeliques, Elle ne Consentira jamais qu'aucun de Ses Ministres fassent des Avances directes de Sa Part. Mais aussi Elle ne meprisera point que Les Seigneurs des Louables Cantons Evangeliques lui fassent faire des Propositions par qui que ce Soit Sur la Negotiation du Traitté d'amitié et de Commerce, avec l'Etablissement d'une Colonie Selon le Projet que Jean Chevrier a envoyé à Berne le Vingt quatrième Août Mille Sept Cent trente neuf à Son Excellence L'advoyer Steiguer, et par Sa Lettre de même Datte aux Seigneurs Souverains de ce Canton. Projet qui luj a été dicté de la part de Ministres qui ont à Coeur d'établir Suisses Protestans dans les Etats du Grand Seigneur. Ces mêmes Ministres pensent que les Seigneurs Louables Cantons Evangeliques ne Commettront en rien Leur Puissance et leurs Dignités. C'est ce qu'ils reconnoitront S'ils veulent bien Considerer que ce Project étant bon dans Son tout, et dans Ses Parties, et Son Accomplissement ne peuvant que procurer des effets merveilleux à la Generalité des Protestans, ils voudront bien agréer de faire Commencer cêtte Negotiation en en donnant Charge à qui que ce Soit à Constantinople, mais on les prie instamment que Si ils agréent ce parti, ils veuillent bien être attentifs à ne rien indiquer dans les Memoires, Instructions, ou Lettres qu'ils écriront en Consequence Soit à Celuj qu'ils chargeront de leurs Ordres, ou dans les Lettres qu'ils pourront adresser au Grand Seigneur, et au Grand Visir, qui puisse indiquer que l'Idée en a été dictée par aucun des Ministres de La Sublime Porte à Jean Chevriér, et Si quelqu'un doit être Nommé pour en avoir fait l'ouverture, ce ne peut être que Ce Particulier qui est un Homme Sans Consequence, en agir autrement

c'est risquer de faire tout echouer, en portant ainsj des Coups trés dangereux à Ces dts. Ministres qui ne doivent jamais paroitre pour avoir usé d'aucun moyen propre à insinuer aux Cantons Protestants l'execution de ce Projet.

Voicj une trés Grande Difficulté laquelle on Croit Capable de traverser totalement, les Bien intentionés à Constantinople, c'est qu'ils regardent comme moralement Impossible, que la Chose étant proposé aux Seigneurs de la Regence de Chacun des Quatre Cantons Evangeliques, Elle puisse étre maintenüe Secrette jusques à ratification du Traitté, c'est qui est pourtant d'une Necessité absolüe, parce que Sj Ceux qu'on nomme Catholique Romains en ont Connoissance, Leurs Emissaires qui Sont en Levant par Essins employeront pour la traverser Argent, Prieres et tout ce que la Haine et l'envie Scavent leur Suggerer contre Ceux qu'ils nomment Heretiques. Cependant on Convient que rien n'est plus à propos que d'entamer la Negotiation aux Nom des Quatre Cantons Evangeliques. C'est à la Prudence des Seigneurs des dits Cantons de prendre des Mesures Si bien Concertées qu'elles puissent empecher chéz Eux que rien ne transpire qu'aprés la Conclusion.

2º La Seconde Objection qu'on fait à Berne et que l'instabilité des Ministres de La Sublime Porte, Leurs Subits et frequents Changements, la Jalousie et l'Envie des Sujets du Grand Seigneur, celle des Etrangers à cause des Privileges, dont jouiroient en Levant Les Suisses et Leurs Protegés, les mettroit en proye à la persecution et peril de leurs Biens et de leur Vie, Sans que Personne pût Sy opposer nj en tirer Satisfaction.

Sj par l'instabilité des Ministres ou leurs fréquents Changements, on pourvoit entendre renversement des Loix fondamentales de l'Etat, des Coutumes et de la Constitution du Gouvernement, alors aucun Traitté fait avec la Sublime Porte ne pourroit être Constant, mais au Contraire. Les ottomans Sont La Seule Nation fixe et permenante Sans jamais Varier dans Son Gouvernement, parce qu'il est fondé Sur la Religion. L'Histoire montre qu'il est arrivé chés Cette Nation des Revolutions qui ont dettronés quelques uns de Ses Empereurs et Communement on y voit des Changements Subits et Violents

dans le Ministere. Mais Ces Revolutions et ces Changements n'ont pourtant jamais Causé aucune alteration aux Loix n'j à la Constitution de L'Etat, parce que Nul Peuple au Monde n'a tant de Respect et de Soumission pour Sa Religion la quelle Contient Les Lois fondamentales du Gouvernement, Tous les Traittés, que des Nations Etrangeres peuvent faire avec la Sublime Porte, de quelque Nature qu'ils Soyent doivent étre authorisés par la Loy c'est à dire par la Religion.

A ne faire ici allusion qu'aux Voisins des Ottomans avec qui ils Sont Souvent en Guerre, on peut à cet Egard deffier en toute Seureté, à qui que ce Soit, de prouver que Cêtte Nation ave jamais Violé Ses Traittés, la première, C'est ce que Tout Le Monde reconnoitra, Si on l'examine attentivement, et Sans partialité. Quels Egards Continuels n'a-t-Elle pas pour La France, L'Angleterre, La Hollande, et Autres qui viennent chez Elle 'v receüillir par leur Commerce le fruit de leur industrie. Elle Scait que tout l'advantage est pour Ces Nations. Elle Leur en temoigne jamais le moindre Signe d'envie, au Contraire Elle a une attention Continuelle pour les Proteger, dans tout L'Empire. Elle a toujours accordés Ses Soins pour Augmenter chéz Elle Leurs Libertés et Privileges qui ne peuvent étre plus étendus, et assûrement Sa Generosité, et Sa Ponctualité envers Ces Nations n'est point occasionnée par quelque Crainte qu'elle aye de leur deplaire.

La Probité et la Bonne Conduite d'un Peuple envers Ses Amis et Alliés, Soutenüe et Constatée par plusieurs Siecles, doit être une Preuve en Sa faveur, et une Garantie trés Sûre pour tous Ceux qui peuvent traiter avec luj: On a passé en Proverbe dans presque Tout L'occident, que Les Turcs Sont de bonne foy, c'est à dire fidelles, on n'est point Surpris icj qu'on en doutte à Berne. Cela vient de ce qu'on Connoit peu les Musulmans, et que Continuellement, on y a en presence la Conduitte de la plus part des Peuples Chrêtiens, qui dans leurs Traittés sont Sujets aux Exceptions, aux Restrictions, et ensuitte aux Interpretations, et ainsj Se manquent Reciproquement et Sans Pudeur à la foy promise, on en Excepte quelques uns, et particulierement Les Cantons Suisses Evangeliques que Cêtte petite Digression ne touche Nullement.

L'envie ne pourra rien Contre Les Suisses en Levant, on n'a pas même lieu de Soupçonner que Les Sujets du Grand Seigneur nj les Etrangers en fussent Susceptibles, parce qu'on n'offre aux Suisses, que les mêmes Privileges des Anglois, Francois etc. tant pour le Sejour, et les Usages de la Vie que pour leur Commerce, d'Entrée et de Sortie dans les Etats du Grand Seigneur. Quant au Commerce du Dedans de L'Empire, on les met en Egalité avec les Naturels du Pays. S'il y a quelque Difference, elle est en ce que pour le Commerce Interieur, il n'est permis à aucun Etranger de le faire Directement, et que Les Suisses auroient cêtte faveur particuliere, la qu'elle Seroit Avantageuse aux autres Etrangers, parce qu'une Nation Industrieuse, fidelle et Vigilante comme Les Suisses rendroit les Articles necessaires aux Anglois, François etc. pour leurs Retours de Voyage plus Abondants, et par Consequent leur Commerce plus profitable. Les Sujets du Souverain y auroient leur Utilité, en ce que cêtte même Industrie Se Multipliant chéz Eux par imitation, allors Elle leur procureroit des Nouveaux Avantages.

Si l'Exemple des tems peut être Compté pour preuve, on S'en Servira encore icj. Il n'y a aucun Etat dans L'Europe, ou il y aye Diversité de Nation comme dans L'Empire Ottoman, Ce qu'il y a de Particulier, et de trés Remarquable, c'est que les Ottomans les ont trouvés dans leurs Conquettes, et ne les ont point détruittes pas même dispersées, S'étant Contentés de les rendre Sujettes en leur imposant une Simple Capitulation, qui ne va pas pour les plus Riches à plus de 10 Ecûs Argent de France par année, et de trois Ecûs pour les plus pauvres, et encore n'y a-t-il les Mâles que qui Soyent Sujets dés l'âge de 13 à 14 ans. Toutes Sont Séparées Absolument par leur leurs Meurs, et leurs Coutumes. Tels sont Les Grecs, Les Latins, Les Armeniens et les Juifs, il est inouis que l'envie d'une de ces Nations aye jamais éclaté contre un autre et que par quelque Motif que ce Soit Elle ave pû luj Susciter, S'entend depuis que Les Turcs Gouvernent, aucune persecution Directe ou Indirecte, Les Raisons en Sont que dans Cêt Empire il n'y a n'y Nation, n'y Compagnie de Commerce, n'y Fabrique, n'y Communauté, à qui l'on Accorde des Privileges Exclusifs. L'Industrie y est absolument Libre, Le Luxe et l'Ambition, qui portent ailleurs la Desolation, ne produisent icj aucun desordre Considerable, L'usage du Simple necessaire Generalement partant y est pratiqué. La Pauvreté n'y est point meprisée.

Jamais Nation ne fut moins Persecutrice que La Nation ottomane. Mahamet dans Ses Voyages eût horreur de l'oppression, Sous la quelle vivoyent Les Grecs, Il S'ecrioit Souvent, ce Sont des Hommes, ils ne doivent pas étre traittés Cruellement, Cêtte Consideration fût une des Principales Causes qui luj fit entreprendre de Delivrer quantité de Nations qui étoyent Sous le Joug, et particulierement les Arabes de Sa Tribu, Cêtte Tolerance et Cêtte Moderation Se Sont parfaitement transmises à Ses Descendans, Sans doute Cecj paroitra Paradoxe, mais on est en état de lever tous les doutes, et de prouver ce qu'on avance.

Touttes Les Religions c'y dessus qui Chacune ont un Grand Peuple, Se professent en Levant librement en tout Sens, et Tous Ces Peuples Vivent Sous un même Gouvernement, Habitent les mêmes Villes et Villages, logent dans les mêmes Quartiers, et toujours Sans Bruit nj dissention. C'est que La Sublime Porte et Ses Ministres ne Souffrent jamais de Dispute de Religion, et qu'elle maintient Exactement Chacun dans Ses Droits et Privileges.

Le Moyen assuré d'étre Chêris du Gouvernement, C'est d'avoir des Moeurs Reglées, de ne point Dogmatiser en Public et en Particulier, mais Sur tout de n'étre point querelleur, Ce Deffaut fait chés Les Musulmans la plus forte impression, ils ont horreur de ceux qui ne recherchent pas à tout prix l'Union et la Paix. C'est pourquoy chéz Eux on ne Sçait presque pas ce que c'est que querelles et Batteries: Une Colonie Etrangere n'y pourroit jamais prosperer, Si elle avoit le Malheur de n'j pas pratiquer la Sobrieté et la Concorde.

Les Revolutions qui ont Dethronés des Sultans et fait périr des Ministres font chés les Peuples d'occident des Impressions qui les portent à doner aux Musulmans des Noms odieux. Le Motif qui ont occasionés ces Revolutions Seroyent

hors de place dans ce Memoire, mais il Convient d'y remarquer que pour Violentes qu'elles ayent étées, elles n'ont jamais frappé que Sur Ceux qui en étoient les Objets. Les Chrêtiens d'aucune Sorte n'y Les Juifs n'en ont point Souffert. Celle de L'année 1730 qui fit quitter le Thrône à Achmet Trois, en est une Preuve toute reçente, Les Revoltés donnérent des Gardes à Tous Ceux, qui en voulurent et particulierement aux Nations Etrangéres pour les tranquiliser, et il est trés Certain que Les Chrêtiens Soit Etrangers ou Sujets, n'j les Juifs n'en ont Souffert, n'j insulte, n'j perte, n'j dommage; on ne prétend point donner icj les Turcs pour Gens parfaits, ce Sont des Hommes, mais il est Constament vray que c'est un Bon Peuple, et qu'à l'examiner de prés et Sans partialité, on verra qu'il met beaucoup plus en pratique, que Tout Autre, les Vertus Morales.

3º On regarde à Berne l'établissement d'une Colonie de Suisses Protestans en Levant et un Traitté d'amitié et de Commerce entr'eux et La Sublime Porte comme trés difficile pour ne pas dire impossible dans l'execution, c'est dit on une belle Chose Sur le Papier, et trés Excellente Seulement en These. On aura raison Si les Traittés qu'on peut faire avec La Sublime Porte n'ont rien d'assuré, mais l'Experience prouve quelle est la dessus invariable et qu'elle les observe Religieusement, on la demontré plus haut. Voilà donc les plus grandes Difficultés levées, il reste la maniere de traitter, on la peut aisément établir, ensuitte toute Convention finie, il faudra faire passer des Sujets Suisses dans l'Empire ottoman, la Chose Sera facile, par la Riviere d'are ed le Rhin, il pourront aller à peu de fraix en Hollande et la Sembarquer pour Constantinople, ou Si non prendre la Route de Françe qui Seroit beaucoup plus Courte, alors passer à Geneve S'aller mettre Sur le Rhone à Seissel jusqu'à Avignon, et en Suite par Terre à Marseille prendre aussi la Route par L'Allemagne Sur le Danube, et venir ainsj toujour par Eaux jusques à Constantinople. La Routte par Terre jusqués à Genes pourroit encore Convenir. La Sublime Porte ne Seroit point embarassée d'obtenir Libre passage des Puissances chés qui Sont ces Routtes.

On Ecrit encore de Berne qu'on passe Sous Silence plusieurs autres Difficultés qui empecheront l'Execution de ce Projet, on les Devine et l'on voit à Constantinople que ce ne Seront que des Etres de Raison qu'on resoudra trés facilement, on n'entre pas à present dans un plus long detail Sur les Accessoires. Ce Sera assés tot Si Leurs Excellences Les Seigneurs des Louables Cantons veulent accepter le principal qui est d'entrer en Negotiation et de Conclure ce Traitté à Leur Satisfaction, en Suivant le Plan ou un meilleur s'il en est que celuj qui a été envoyé à Leurs Excellences de Berne par Jean Chevriér, le 24 Aoûst dernier. On les prie d'étre bien persuadés que pour traitter en ce Cas avec La Sublime Porte, Luj faire pratiquer la fidelité. S'en faire aimer et Respecter, il n'est point necessaire d'aucune Armée par mer, n'y par Terre, Leurs Excellences Les Seigrs. des Louables Cantons Evangeliques peuvent être assurés de la Represaille contre tous Evenements, parce qu'il ne faut icj qu'une Probité Reciproque, Vertu Surabondante chés Les Louables Cantons Evangeliques. Enfin la trés Haute et trés parfaite éstime que La Sublime Porte a pour Eux, est le Seul Motif, qui Luj fait desirer de les avoir pour Amis, et Ils peuvent être Convaincus, qu'ils ne Seront jamais dans le Cas de r'appeller Leur Colonie parce qu'elle ne Sera jamais traversée dans Ses Privileges et Prérogatives, et qu'elle jouira toujours de toute Sorte de Sureté et Tranquilité.

Auroit on jamais imaginé un Pareil Projet, C'est un Phenoméne, il Semble qu'on en Soit éblouis à Berne. Le Temps et les Circonstances Contribuent aux Evenements, Celui-cy est occasioné par Les Chrêtiens, qui Suivent le Rite de Rome, ils veulent accabler les Protestants, et pour l'empecher S'il Se peut, La Sublime Porte cherche d'étre utile à Ceux-cy, parce qu'ils Sont comme Elle eloignés de toute Persecution. Peut-étre quelqu'un fera-t-il naitre un autre Phenoméne encore plus eloignée, qui Sçait Si on ne Conciliera pas l'interêt des Perses avec celuy des Protestants l'Europe. Il en exite dejà une Raison de necessité et de Convenance; on a fait nouvellement goûter à Trente Mille Moscovites les Delices des Campagnes, qu'arrose le Rhin. Cêtte Nation en a été charmée, Elle

n'aspire qu'à en jouir plus frequement, Elle fixe Ses regards Sur tous les Etats de L'Empire, d'Allemagne, Tout le Monde voit qu'elle Se rend de plus en plus formidable, qui peut mieux à Coup Seur Calmer Son Ambition, ce Sont Les Perses en luj faisant la Guerre, et ruinant Son Commerce d'orient ou elle fait des Profits immenses.

4º On dit encore à Berne que Les Suisses ne peuvent avoir qu'un Commerce d'une Sphére Mediocre, et proportioné à la qualité et quantité de leur Marchandises qui ne Scauroient penetrer jusques en Levant. A cela on Repond que les Etablissements nombreux qu'ils ont en France, en Hollande, en Angleterre, en Allemagne, et en Italie, ou Ils font Generalement le Commerce avec honneur demontrent qu'on a eû raison de leur promettre dans le Projet et Memoire precedent, une trés grande Utilité des Etablissements qu'ils pourroyent faire en Levant, ou ils jouiroient de tous les Avantages, et de toutes les Seuretés possibles, Cet objet merite qu'on y pense, et d'autant mieux, que par Luj on peut augmenter et ameillorer celuj qui pourroit provenir du Cru et de l'industrie du dedans des Etats des Louables Cantons Evangeliques, La façon dont on peut faire valoir des Sommes Considerables et en toute Seureté, en Levant, meriteroit Seule qu'on ne neglige rien pour y former des Etablissements.

On Se flatte d'avoir levé tous les Douttes, et toutes les Difficultés qu'on a pû opposer Contre la proposition et la reuissite d'Etablir une Colonie des Suisses Protestans en Levant, et de faire un Traitté d'Amitié et de Commerce, entre La Trés Haute et Trés Sublime Porte Ottomane et Les Seigneurs des Louables Cantons Evangeliques. Il n'y a qu'à vouloir et entreprendre pour arriver à la Conclusion.

Ecrit de Constantinople le 24 Fevrier 1740.

V. Copie de La Lettre écrite à Mr. Chevriér à Constantinople.

Ce 9e de 7bre 1754.*

Monsieur.

Quoy que Notre Commerce de Lettre aye finj depuis la derniére que Vous m'avés adressée de Constantinople du 15

^{*} Vielleicht verschrieben und sollte 1745 oder 1744 stehen.